

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Denis, le 7 juillet 2016

Le Grand Roissy primé "Grand Prix Européen de l'Urbanisme" 2016 par le Conseil Européen des Urbanistes

Au nom du Grand Roissy, Patrick Renaud, Président de l'Association des Collectivités du Grand Roissy et Emmanuel de la Masselière, Directeur de la stratégie et du développement de l'EPA Plaine de France ont reçu, lundi 4 juillet 2016 à Bruxelles, le **Grand Prix Européen de l'Urbanisme** pour « la réalisation d'un plan stratégique du Grand Roissy et l'engagement d'une gouvernance construisant l'identité de ce grand territoire dont le cœur est l'aéroport Charles de Gaulle. Le plan stratégique élabore les conditions de l'appropriation de la dynamique et des bénéfices du pôle aéroport, au profit de la requalification du cadre de vie des habitants et des voyageurs en escale à Paris ».

Ce prix a été remis par le Président du jury, Petter Wiberg (ECTP-CEU*-Norvège), et par le président de la commission de la politique de cohésion territoriale du Comité des Régions, Rafaele Cattaneo, Président de la région Lombardie.

Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme de l'ECTP-CEU distingue tous les deux ans, depuis 2004, les politiques urbaines, les opérations, ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe. Près de 25 projets et démarches mis en œuvre dans des territoires européens étaient candidats, en Croatie, à Malte, en Pologne ou encore à Bruxelles, Lisbonne, Dublin, Londres et Bucarest.



De droite à gauche : Emmanuel de la Masselière, Patrick Renaud, Isabel Girault, Petter Wiberg, Rafaele Cattaneo

L'ACGR (Association des Collectivités du Grand Roissy) et l'EPA Plaine de France ont soumis la candidature du Grand Roissy en février dernier en mettant en avant la **singularité de la stratégie de développement et d'aménagement mise en œuvre sur ce territoire majeur du Grand Paris, de la France et de l'Europe.**

Cette stratégie est partie du constat que l'**aéroport** - imposé au territoire et longtemps vécu comme une contrainte - pouvait devenir un **atout de développement considérable pour la métropole francilienne mais également pour le territoire lui-même.**

Elle repose sur :

- l'affirmation d'un positionnement économique, "l'économie des échanges", lié à cette infrastructure.
- l'inscription de la vision économique dans une vision globale et multisectorielle fondée sur l'interdépendance très singulière de la compétitivité métropolitaine et du développement local.

Contacts Presse

Manifeste : Rachel Brunella - 01 55 34 99 84 - 06 21 03 08 30 - rachel.brunella@manifeste.fr

EPA Plaine de France : Jacqueline Sandt - 01 49 98 16 78 - j.sandt@plainedefrance.fr

- une coopération entre les échelles métropolitaine, régionale et locale pour la définition du projet.
- une conception de la fabrique de la ville, unique à l'échelle d'une place aéroportuaire de cette ampleur et fondée sur la création de liens, la compacité des projets, l'économie de foncier et la valorisation des espaces naturels et agricoles.
- un urbanisme stratégique reposant sur le projet, l'accord et la vision politiques, au-delà des frontières et des gouvernances institutionnelles et administratives.

La candidature du Grand Roissy montre la façon dont l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent depuis 7 ans afin de construire cette stratégie collective. Elle donne à voir et illustre la façon dont celle-ci est aujourd'hui déclinée au travers de schémas, de projets, de documents d'urbanisme, de promotion ou d'opérations d'aménagement.

Le jury du Grand Prix Européen de l'Urbanisme a tenu à distinguer une démarche d'unification d'un territoire fragmenté, de coopération des échelles et d'approche globale du développement urbain, au service de la compétitivité métropolitaine.**

Pour Emmanuel de la Masselière, « Ce prix vient saluer un long travail de stratégie, de coordination, de développement et de planification des projets avec l'ensemble des élus, des acteurs des 60 communes qui constituent le Grand Roissy, et avec ADP. Au-delà de la plateforme aéroportuaire, ce territoire est singulier car ses enjeux, notamment de développement économique, sont nationaux, mais y répondre nécessite des équilibres territoriaux, entre espaces ouverts et espaces urbanisés, entre accès local et métropolitain, entre logement et emploi... Nous avons les dynamiques métropolitaines, mais elles sont conditionnées par la réponse holistique et systémique aux enjeux locaux sociaux, environnementaux, culturels, spatiaux et économiques. ».



©Guignard/vue aérienne du Grand Roissy

Pour Patrick Renaud, « La plateforme aéroportuaire a vocation à constituer un pôle économique majeur – un cluster – axé sur les échanges internationaux et la logistique, les congrès, l'événementiel, le tourisme d'affaires et les rencontres professionnelles. La remise de ce prix montre l'efficacité d'un travail mené par l'ACGR et l'EPA Plaine de France qui permet ainsi de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun et de donner une visibilité accrue au territoire en Europe. »

Quelle stratégie de développement globale pour le Grand Roissy ?

Le Grand Roissy s'est doté d'une stratégie de développement pour renforcer sa compétitivité et donc celle de la métropole, mais aussi pour développer, urbaniser et aménager son espace de manière durable. La compétitivité économique passe par une offre foncière et urbaine diversifiée (quartiers d'affaires urbains, parcs d'activité, plateformes), et cohérente (marketing et promotion commune, monitoring des implantations...). Elle passe aussi par l'accueil de grands équipements de l'économie des échanges qui sont en cours de montage ou de réalisation : centre de congrès (ITC), parcs d'activités et quartiers d'affaires internationaux comme Asia Business Center, A Park, Aérolians, Roissy Park international et le futur Triangle de Gonesse ou la Zone d'Activité de Mitry-Compans. Et enfin par le développement et le renouvellement de zones plus anciennes : Paris Nord2, les terrains PSA d'Aulnay...

5 schémas pour organiser le territoire

Les acteurs du Grand Roissy ont élaboré 5 schémas stratégiques d'aménagement, en cohérence avec le SDRIF.

- **Schéma des espaces économiques** : démarche collective qui vise à coordonner et à organiser le développement économique à l'échelle du Grand Roissy. Il s'appuie sur un diagnostic de l'offre et de la demande et une analyse prospective de leur évolution. Il propose une répartition efficace et lisible des activités

Contacts Presse

Manifeste : Rachel Brunella - 01 55 34 99 84 - 06 21 03 08 30 - rachel.brunella@manifeste.fr

EPA Plaine de France : Jacqueline Sandt - 01 49 98 16 78 - j.sandt@plainedefrance.fr

économiques à la fois dans le temps et entre les secteurs géographiques du Grand Roissy, et la constitution d'une offre appropriée par secteurs d'activité et / ou par fonction économique.

- **Schéma des espaces agricoles** : il identifie les espaces à urbaniser et ceux qui doivent être pérennisés à long terme. Un travail sur l'élaboration d'un projet agricole avec toutes les parties prenantes est en cours. Il s'agit de définir les actions à mettre en place pour parvenir au maintien de l'activité agricole sur le territoire, en favorisant le dialogue entre ville et agriculteurs. Il a été adopté à l'unanimité le 29 juin par la CA Roissy Pays de France.
- **Schéma des transports** : élaboré avec le STIF, il vise à tirer le meilleur parti des infrastructures primaires de transport collectif pour relier les zones de logement et d'emploi. Ce schéma a identifié 12 lignes de transports en commun en site propre à haut niveau de service, dont la mise en service a commencé en 2015 avec la construction en cours d'un premier bus reliant Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) à Villepinte (Seine-Saint-Denis).
- **Schéma viaire** : c'est celui des infrastructures routières liées au développement du Grand Roissy qui va générer une augmentation du trafic. Le schéma viaire est mené en articulation avec les orientations de l'étude sur le corridor de l'A1 pilotée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA-IF), et avec le schéma des liaisons structurantes de transport en commun élaboré par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Il propose une hiérarchisation des réseaux, interroge les besoins en termes d'infrastructures nouvelles et étudie comment la gestion et l'exploitation du réseau pourrait répondre aux enjeux du territoire, tout en tenant compte des développements de transport susceptibles de diminuer la capacité automobile : transport en commun routier ou ferré (tramways) et modes actifs (vélo et marche à pieds).
- **Trame verte et bleue** : cette démarche vise à préserver ou à restaurer les continuités écologiques sur le territoire pour rendre concrets les objectifs inscrits dans le SDRIF, améliorer la qualité de vie des habitants et la biodiversité. Cette trame est en cours de transcription dans les documents d'urbanisme locaux, et certaines portions sont en cours d'aménagement.

Au-delà des enjeux de desserte et de mobilité, des travaux importants ont été engagés sur le logement, la formation et l'emploi, l'urbanité afin que les résidents bénéficient des créations d'emplois et d'un cadre de vie de qualité (parcs, espaces publics, espaces naturels, services urbains, offre de loisirs et culturelle...)

*European Council of Spatial Planners – Conseil Européen des Urbanistes

**Composition du jury

- Chairman of the Jury: Petter Wiberg, ECTP and FKP Norway, Director of Planning Services and construction of the city of Bergen, Norway
- Hella Dunger-Löper, Elected Plenipotentiary of the Land of Berlin for Federal and European Affairs, representing the Committee of the Regions and the Commission for Territorial Cohesion Policy, Germany
- Nourian Pirouz, lecturer and researcher urban design computing at TU Delft, Faculty of Architecture and the Built Environment, The Netherlands
- Isabel Girault, Director General of the Office of Planning of the Republic and Canton of Geneva, Switzerland
- Christof Marx, Senior Project, Executive Agency for Small and Medium Enterprises - European Commission, Belgium
- Dominique Lancrenon, Secretary General of the ECTP-CEU, France, Technical Director Planning Antea Group

A propos de l'EPA Plaine de France

L'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé en 2002, par l'État, la Région, les Conseils départementaux du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis, les communes et leurs groupements. La Plaine de France, d'une superficie de 300 km², se compose de 40 communes, situées entre Paris et Roissy, et compte un peu plus d'un million d'habitants. L'EPA Plaine de France est chargé de procéder à toute opération favorisant l'aménagement, la restructuration urbaine et le développement économique de la Plaine de France. Territoire prioritaire en matière d'aménagement, l'État et la Région se sont engagés pour son développement dans le contrat de projet. Avec 18 gares du Grand Paris Express et 5 Contrats de Développement Territorial, la Plaine de France est aujourd'hui un territoire majeur du Grand Paris.

A propos de l'Association des Collectivités du Grand Roissy

L'ACGR a été créée le 19 octobre 2011, dans le sillage des réflexions sur le Grand Paris afin de réunir l'ensemble des collectivités sous une représentation unique pour mieux défendre leurs enjeux et leur vision dans ces débats. Ses principaux objectifs sont de :

- Proposer à l'État, à la région et aux départements des modalités de gouvernance du Grand Roissy, d'en définir le périmètre et de conduire les discussions au nom des membres de l'association
- Participer aux réflexions sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire et en particulier à celles liées au Grand Paris, aux projets de transports en commun, d'équipements et d'infrastructures indispensables au développement du Grand Roissy
- Recueillir et étudier toutes les propositions pouvant émaner des collectivités territoriales membres de l'association
- Assurer la liaison permanente entre les collectivités territoriales membres de l'association d'une part et avec les départements, la région et l'État d'autre part
- Désigner les membres des collectivités territoriales membres de l'association aux différentes instances de gouvernance qui auront fait l'objet d'un accord

Contacts Presse

Manifeste : Rachel Brunella - 01 55 34 99 84 - 06 21 03 08 30 - rachel.brunella@manifeste.fr

EPA Plaine de France : Jacqueline Sandt - 01 49 98 16 78 - j.sandt@plainedefrance.fr